



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 février 2021
Original : français

Lettre datée du 21 janvier 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le vingt-septième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#), qui a été présenté au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution [2368 \(2017\)](#).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir porter le texte du rapport ci-joint à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

La Présidente du Comité du Conseil de sécurité
faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#)
et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq
et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes,
groupes, entreprises et entités qui leur sont associés
(*Signé*) Trine **Heimerback**



[Original : anglais]

Lettre datée du 31 décembre 2020, adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution 2368 (2017)

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution 2368 (2017), dans lequel le Conseil de sécurité a prié l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions de présenter par écrit au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés des rapports d'ensemble indépendants, tous les six mois, le premier le 31 décembre 2017 au plus tard.

Je vous transmets donc le vingt-septième rapport d'ensemble de l'Équipe de surveillance, conformément aux dispositions de l'annexe I de la résolution 2368 (2017). L'Équipe précise que le texte de référence est l'original anglais.

Le Coordonnateur de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions
(*Signé*) Edmund **Fitton-Brown**

Vingt-septième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution 2368 (2017) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) (Daech), Al-Qaida et les personnes et les entités qui leur sont associées

Résumé

Durant la seconde moitié de 2020, l'évolution au sein de l'État islamique d'Iraq et du Levant (l'EIIL) a dénoté une forte perpétuation des tendances qui étaient apparues au début de l'année, tandis qu'Al-Qaida est confrontée à un défi nouveau concernant sa direction et son orientation stratégique, après avoir subi une attrition exceptionnelle de sa haute hiérarchie en divers lieux.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué d'influer sur la menace que font peser l'EIIL et Al-Qaida. Celle-ci a continué de s'accroître dans les zones de conflit, tandis que la pandémie paralysait davantage les forces de l'ordre que les terroristes. Dans les zones de non-conflit, la menace est par comparaison restée assez faible, malgré une série d'attaques en Europe qui a illustré la résilience des écosystèmes radicaux, renforcée par la propagande en ligne et l'inefficacité des programmes de déradicalisation. Le bilan économique et politique de la pandémie, qui est un facteur d'aggravation de l'extrémisme violent, et l'effet escompté sur l'action antiterroriste devraient accentuer la menace à long terme partout dans le monde.

L'Iraq et la République arabe syrienne continuent d'être la zone d'action principale de l'EIIL, et le secteur d'Edleb, où Al-Qaida compte également des affiliés, est source de préoccupation. La trajectoire des activités de l'EIIL dans ce théâtre demeure incertaine, la recrudescence épisodique d'opérations n'ayant pas été soutenue. Rien n'indique que l'EIIL ne sera en mesure de se reconstituer au point de saisir et de tenir des territoires à court ou à moyen terme, même si le groupe exploitera certainement sa capacité de rester dans une région dotée de perspectives de stabilisation et de reconstruction limitées.

L'Afghanistan conserve son importance tant pour l'EIIL que pour Al-Qaida, et le processus de paix demeure essentiel pour éliminer la menace à long terme que représentent ces deux organisations. Si les Taliban remplissent leurs promesses, les difficultés s'accroîtront en ce qui concerne la direction d'Al-Qaida. La consolidation de la présence de l'EIIL et d'Al-Qaida dans d'autres zones de conflit pourrait vraisemblablement revitaliser les plans d'attaques extérieures, qui finiraient par influencer les zones de non-conflit. Les théâtres où les groupes ont accompli récemment des progrès à cet égard se situent principalement sur le continent africain. Tandis que le terrorisme continue de se propager en Afrique de l'Ouest, la région de Cabo Delgado au Mozambique fait partie des zones qui suscitent les inquiétudes les plus vives.

Le consensus fragile entre Al-Qaida et l'EIIL autour de la lutte contre un ennemi commun a volé en éclats, les deux groupes s'opposant violemment, à l'heure actuelle, dans toutes les zones de conflit, hormis la Libye.

Bien que les États Membres se préoccupent constamment du détournement par les terroristes de la technologie, notamment dans les domaines des finances, de l'armement et des médias sociaux, ni l'EIL ni Al-Qaida n'auraient réellement progressé sur ce plan, à la fin de 2020.

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Aperçu et évolution de la menace | 6 |
| II. Faits régionaux | 8 |
| A. L'Iraq et le Levant | 8 |
| B. Péninsule arabique | 9 |
| C. Afrique..... | 10 |
| D. Europe | 14 |
| E. Asie | 16 |
| III. Étude d'impact..... | 20 |
| A. Résolutions 2199 (2015) et 2462 (2019) sur le financement du terrorisme | 20 |
| B. Résolution 2347 (2017) sur le patrimoine culturel..... | 21 |
| C. Résolution 2396 (2017) sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés | 22 |
| IV. Application des sanctions | 23 |
| A. Interdiction de voyager..... | 23 |
| B. Gel des avoirs | 24 |
| C. Embargo sur les armes | 24 |
| V. Activités de l'Équipe de surveillance et observations | 25 |
| Annexe | |
| Procédures engagées par des personnes inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida, ou les concernant | 27 |

I. Aperçu et évolution de la menace

1. À la fin de 2020, tout comme au début de 2021, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) était encore un trait principal du paysage terroriste et antiterroriste. La communauté internationale se débattait toujours avec les conséquences des combattants terroristes étrangers du « califat » de l'État islamique d'Iraq et du Levant (l'EIIL)¹ et des conditions de détention précaires pour les personnes déplacées et les personnes détenues dans la zone de conflit principale en Iraq et en République arabe syrienne, comprenant encore bon nombre de combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille. Il est cependant difficile de parvenir à un accord international sur la façon de résoudre ce problème en République arabe syrienne, du fait que la pandémie vient concrètement en accroître la complexité et que les États hésitent d'un point de vue politique à régler la question avec l'urgence qu'elle mérite.

2. L'EIIL continue de tenir le discours de « punition divine de l'arrogance et de l'impiété » concernant la pandémie, qu'il a adopté en mars 2020, et d'exhorter ses adeptes à attaquer l'ennemi dont les défenses en matière de lutte antiterroriste seraient supposément affaiblies (il convient de noter que certains États Membres ont observé ces derniers mois un repli du discours sur la « punition divine » au fur et à mesure de la propagation de l'impact de la pandémie). Aucune stratégie poussée de l'EIIL n'a cependant évolué en ce qui concerne la pandémie. Cela comprend la militarisation du virus par l'utilisation de partisans contagieux pour infecter des adversaires, qui avait été évoquée au sein de l'EIIL en mars, mais cela n'a pas progressé d'un point de vue pratique, comme cela était le cas parmi d'autres groupes terroristes.

3. Tandis que la mobilité et les cibles sont toujours réduites par les restrictions de voyage et les confinements liés à la COVID-19, les membres de l'EIIL ne peuvent pas facilement se déplacer, se réunir, lever des fonds ou opérer dans les zones de non-conflit. Cela se traduit par des difficultés encore plus grandes en matière de planification par le groupe d'attaques à fort impact, bien que les faits récents survenus en Europe aient démontré que même des attaques qui entraînaient un faible nombre de victimes pouvaient avoir un impact psychologique considérable si elles se produisaient avec une fréquence suffisante. Le degré de menace dans les zones de non-conflit reste faible par rapport aux zones de conflit. On estime que les attaques inspirées seront la principale source d'une telle menace en 2021.

4. L'EIIL a mis à profit un public captif, tandis qu'un nombre record de personnes soumises à des restrictions de mouvement passent plus de temps en ligne. Pendant cette période, des menaces peuvent s'accumuler sans être décelées et se manifester en temps voulu. Les États Membres estiment que l'EIIL prévoit de mettre fin à sa marginalisation dans les médias et compte, au fur et à mesure que les restrictions s'assoupliront en divers lieux, mener une série d'attaques qu'il aura planifiées. Même dans les zones de non-conflit, la pression économique et politique de la pandémie porte à croire que la menace va également croître à plus long terme.

5. Dans les zones de conflit, où les restrictions de mouvement et les rassemblements sont difficiles, voire impossibles à faire respecter et où les combattants terroristes étrangers ont continué de se déplacer librement, le niveau d'alerte a augmenté. Tant l'EIIL qu'Al-Qaida (QDe.004) ont remporté des succès dans quelques théâtres de conflits en Afrique. Entre-temps, la pandémie a affaibli le contrôle des gouvernements dans les zones de conflit plus qu'elle n'a réfréné les groupes terroristes, et son effet à long terme sur les économies, les ressources

¹ Inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115).

publiques et les allocations, aux fins de la coopération internationale, risque d'accroître encore plus la menace.

6. Les États Membres continuent d'estimer que la direction stratégique de l'EIIL, sous la houlette d'Amir Muhammad Sa'id Abdal-Rahman al-Mawla (QDi.426), n'a pas sensiblement changé. Le commandement et le contrôle du groupe par Al-Mawla font l'objet d'une pression constante du fait des opérations antiterroristes menées par les États Membres, ce qui signifie que le relâchement du commandement et du contrôle, au sein de l'EIIL, et la délégation d'autorité, à partir du centre, se sont poursuivis.

7. La soi-disant direction générale des provinces de l'EIIL est essentielle pour revitaliser les capacités du groupe de mener des opérations extérieures, ce qui, selon un État Membre, pourrait se produire en 2021. Mieux les provinces éloignées sont établies, et plus les zones de conflit dans lesquelles bon nombre de combattants sont insérés deviennent instables, plus la menace extérieure éventuelle acquiert de l'importance. Il existe des synergies entre les zones de conflit et les zones de non-conflit, de sorte que si l'on ne s'occupe pas des premières, la sécurité à long terme dans les secondes diminuera. La menace dirigée et activée par l'EIIL s'accroîtra en toute probabilité si elle n'est pas écartée au moyen d'une pression antiterroriste constante.

8. Al-Mawla demeure invisible, évitant toute communication directe, sans doute pour éviter le sort de son prédécesseur, dont la trace avait été retrouvée et qui avait été tué, au risque (contesté par certains États Membres) de voir l'enthousiasme des partisans de l'EIIL s'émousser. Son porte-parole, Abou Hamza el-Qourachi (non inscrit sur la Liste) a diffusé pour l'heure quatre enregistrements radiophoniques durant l'année écoulée mais cela est un piètre substitut pour le « calife ». La dernière bande son, en date du 18 octobre, comportait peu d'éléments pratiques, trahissant son exaspération lorsqu'il a ordonné à ses partisans de passer moins de temps dans les médias sociaux et d'en consacrer davantage à des attaques à fort impact, à des évasions de prison et à d'autres activités opérationnelles, dirigées contre Al-Qaida, les Taliban et les États Membres.

9. Al-Qaida a traversé une période de forte attrition de sa haute hiérarchie, subissant des pertes multiples en Afghanistan, au Mali, en Somalie, au Yémen et dans la province d'Edleb en République arabe syrienne. Un État Membre a confirmé le décès en août d'Abdullah Ahmed Abdullah el Alfi, dit Abou Mohamed el-Masri (QDi.019), qui était l'adjoint d'Aïman Muhammed Rabi al-Zawahiri (QDi.006). D'après certains rapports, Zawahiri serait décédé en octobre, bien qu'aucun État Membre n'ait pu le confirmer à l'Équipe de surveillance. Mohammed Salahaldin Abd El Halim Zidane, encore dénommé Sayf-Al Adl (QDi.001), dont on avait estimé qu'il était le troisième dirigeant d'Al-Qaida par ordre d'importance, jouit probablement d'une stature plus grande à présent. À supposer que Zawahiri ait besoin d'un successeur, le nouveau chef aurait du mal à résider en Afghanistan, car un tel geste compromettrait les intérêts des Taliban, au vu des obligations que leur impose le processus de paix. Les États Membres s'attendent à ce qu'Al-Qaida surmonte ces difficultés, mais nul ne sait si le groupe s'en sortira renforcé, si son commandement sera plus dynamique ou si ses chefs trouveront à terme un sanctuaire pouvant servir de base de départ pour leurs opérations. Le succès ou l'échec du processus de paix afghan sera un facteur important à cet égard, ainsi que les perspectives à court et à long terme de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorasan (EIIL-K) (QDe.161).

II. Faits régionaux

A. L'Iraq et le Levant

10. L'EIIL maintient une présence largement clandestine en Iraq et en République arabe syrienne et mène une insurrection soutenue de part et d'autre de la frontière entre les deux pays, ayant accès à des territoires qu'il tenait naguère sous la bannière du « califat ». L'insurrection bénéficie d'un soutien limité dans certaines enclaves dont les habitants ont des griefs contre les autorités. Bien que la capacité des terroristes d'organiser des attaques dans les zones métropolitaines semble avoir baissé, ils conservent la capacité de se dissimuler dans les zones rurales et d'exploiter les failles sécuritaires tout le long de la frontière iraquo-syrienne et près du massif montagneux Hamrin, dans les provinces de Diyala, de Kirkouk et de Salaheddine.

11. L'EIIL conserverait en tout 10 000 combattants actifs en Iraq et en République arabe syrienne. Ils se trouveraient majoritairement en Iraq mais les forces de sécurité de ce pays exercent sur eux une pression telle qu'ils ont plus de mal à y mener des opérations qu'en République arabe syrienne. Comme pour les affiliés à l'étranger, il existe une tendance, dans la zone de conflit principale de l'EIIL, en faveur d'une décentralisation et d'une plus grande délégation des prises de décision tactique à chaque cellule indépendante sur le terrain.

12. Le désert de Syrie dans la province de Deïr el-Zor fournit un sanctuaire aux combattants de l'EIIL qui lancent des attaques contre les forces gouvernementales syriennes et les Forces démocratiques syriennes. Ils y auraient également forgé des liens avec des réseaux de contrebande actifs le long de la frontière iraquienne.

13. Quelques milliers de combattants terroristes étrangers subsistent dans la principale zone de conflit. Les États Membres estiment que ceux qui restent sur place se sont probablement intégrés et se sont investis dans la région. Les départs de combattants terroristes étrangers d'Iraq et de la République arabe syrienne sont au point le plus bas. Les États Membres continuent de se déclarer préoccupés par la libération ou la fuite de combattants de l'EIIL des centres de détention, qui sont sous le contrôle des Forces démocratiques syriennes.

14. La zone de désescalade d'Edleb conserve toute son importance pour l'EIIL en tant que sanctuaire limité. Hay'at Tahrir el-Cham² arrête régulièrement des combattants de l'EIIL. Des chefs de l'EIIL continuent cependant de résider dans la région et c'est une destination cible pour bon nombre de combattants de l'EIIL et des membres de leur famille, en sa qualité de point de passage le plus sûr vers la Turquie.

15. Hay'at Tahrir el-Cham, qui compterait quelque 10 000 combattants qui sont syriens pour la plupart, est encore le groupe militant dominant dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Il cherche à consolider davantage son contrôle sur la zone de désescalade d'Edleb, à exercer une pression sur les dirigeants locaux pour qu'ils acceptent son autorité et à veiller à ce que la population respecte sa version de la charia. Le groupe exerce une influence et un contrôle sur le soi-disant « Gouvernement de salut », par son vaste accès aux ressources.

16. Outre l'imposition de négoce locaux, Hay'at Tahrir el-Cham conserve un monopole sur l'importation et la distribution d'essence et d'huile diesel par l'intermédiaire d'une société écran appelée Watad Petroleum, affiliée à Abu Mohammed al-Jawlani (QDi.317), sise au point de passage de Bab el-Haoua. Le directeur financier de cette entreprise serait Mohamed Omar Qadeer, dit Abou Abdulrahman el-Zourba (non inscrit sur la Liste), qui gère la société sur ordre de

² Inscrit sur la Liste sous le nom de Front el-Nosra pour le peuple du Levant (QDe.137).

Hay'at Tahrir el-Cham. On estime que le groupe tire des recettes du commerce de carburant et d'énergie, qui se chiffrent à 1 million de dollars environ par mois. Il contrôlerait également la distribution de l'aide humanitaire, par l'entremise d'une entité appelée Maktab Chou'oun al-Mounadhamat (bureau des affaires des organisations), qui limite la distribution directe des articles humanitaires à la population locale. Il en confisque également une partie pour renforcer ses réseaux de clientélisme.

17. L'autre affilié principal d'Al-Qaida dans la région d'Edleb est Hourras el-Din, qui compte de 2 000 à 2 500 combattants. Il a été affaibli après avoir subi des pertes élevées au sein de son commandement, en 2020, et est éclipsé par Hay'at Tahrir el-Cham, avec lequel il rivalise pour attirer des recrues et rehausser sa réputation parmi la population locale. Les États Membres rapportent qu'il est toujours dirigé par Samir Hijazi, dit Farouq el-Souri ou Abou Hammam el-Chami (non inscrit sur la Liste), qui serait le beau-fils d'El Halim Zidane (voir [S/2020/53](#), par. 16).

18. La zone d'Edleb continue d'héberger d'autres groupes terroristes, composés principalement de contingents de combattants terroristes étrangers qui restent assujettis à l'autorité de Hay'at Tahrir el-Cham. Ils comptent parmi eux la brigade Khattab el-Chichani (combattants tchéchènes), Katibat al-Tawhid wal-Jihad (combattants d'Asie centrale) et le Mouvement islamique du Turkestan oriental (QDe.088), également connu en République arabe syrienne comme Parti islamique du Turkestan. Ce dernier compterait de 3 000 à 4 500 membres. Un État Membre a indiqué que le Mouvement islamique du Turkestan oriental gardait un quartier-général opérationnel à Harem et que certains de ses combattants avaient rallié des unités de Hay'at Tahrir el-Cham sur les lignes de front de Jabal Zaouïya, au sud de la province d'Edleb. Ils ont également noté que Hay'at Tahrir el-Cham conservait des camps d'entraînement et fournissait une aide logistique à des groupes partageant la même vision.

B. Péninsule arabe

19. Al-Qaida dans la péninsule arabe (AQPA) (QDe.129) a essuyé des revers à la fin de 2020. Son chef, Khalid Batarfi, dit Abou Miqdad el-Kindi (non inscrit sur la Liste) a été arrêté en octobre au cours d'une opération à Gheïda (province de Mahra), qui a également entraîné le décès du commandant en second, Saad Atef el-Aoulaqi. Le chef du groupe à Abiyan, Khadr el-Walidi, a été tué en novembre et le groupe a été mis en déroute à Beïda, tandis que les combattants subsistant dans la province se dispersaient en direction de Chaboua, de Mareb et d'Abiyan.

20. Outre les pertes occasionnées au sein de son commandement, l'AQPA subit une érosion parmi ses rangs, du fait de dissensions et de désertions, menées principalement par un des anciens lieutenants de Batarfi, Abou Omar el-Nahdi (non inscrit sur la Liste). Malgré ces perturbations et la relative quiétude ayant suivi la capture de Batarfi, l'AQPA a réussi à monter une attaque importante à Lodar (province d'Abiyan) en décembre, ce qui a entraîné le décès de plusieurs membres des Forces de la Ceinture de sécurité. Elle témoigne de la menace constante suscitée par le groupe, qui ambitionne de s'en prendre de manière offensive aux infrastructures.

21. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Yémen (EIIL-Yémen) (QDe.166) a essuyé de lourdes pertes en juillet et en août, notamment le décès de son chef, Abou el-Walid el-Adeni. Des États Membres ont également signalé que plusieurs hauts cadres avaient été tués, dont Abou Sleiman el-Adeni, l'expert en explosifs du groupe. L'EIIL-Yémen a donc publié une déclaration pour déplorer ces pertes et proclamer

une phase de regroupement et de reconstruction graduelle. Il conserve une présence discrète au Yémen pour le moment.

22. La normalisation récente des relations entre Israël et certains pays arabes a servi de discours de ralliement aux organisations terroristes dans la région. À la suite des Accords d'Abraham, les bureaux des médias Sahab d'Al-Qaida et Malahim de l'AQPA ont publié des déclarations pour condamner les dirigeants de Bahreïn et des Émirats arabes unis, lancer une mise en garde aux autres pays qui suivraient cet exemple et demander à leurs partisans de commettre des attaques en représailles contre les intérêts étrangers dans la région. Dans une diffusion radiophonique du 18 octobre, le porte-parole de l'EIIL a également demandé aux adeptes du groupe d'attaquer les Occidentaux vivant dans les États du Golfe. Aucun acte de ce type n'a encore été signalé, en réponse à ces incitations. Des attaques visant des intérêts français ont néanmoins été commises en Arabie saoudite, après l'ouverture du procès des auteurs des attentats contre *Charlie Hebdo* en 2015 à Paris.

C. Afrique

Afrique du Nord

23. Le cessez-le-feu entre les factions en guerre en Libye a concouru à faire avancer la lutte antiterroriste dans le pays, sans qu'une nouvelle escalade soit à exclure. Le succès de la lutte antiterroriste continuera de dépendre de la réconciliation nationale. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Libye (EIIL-Libye) (QDe.165) a été affaibli. Des États Membres ont confirmé le décès d'Abou Abdullah al-Libi, dit Abou Moaz el-Tikriti ou Abdelqader el-Najdi, au cours d'un raid mené par l'Armée nationale libyenne le 15 septembre à Sabha. Il dirigeait l'EIIL-Libye depuis le décès de son ancien chef, Wissam el-Zoubeïdi, dit Abou Nabil el-Anbari, en 2015. La structure centrale de l'EIIL-Libye se trouve encore dans le sud, mais le groupe conserverait des cellules dans les zones côtières. Un petit nombre de combattants de l'EIIL reste à Janzour et Msallata.

24. Al-Qaida maintient une présence dans le sud-ouest de la Libye, tandis que des combattants qui relevaient d'Ansar el-Charia Derna (QDe.145), affilié à Al-Qaida, auraient fui à Oubari et Sabrata. Le 28 novembre, une cellule d'Al-Qaida à Oubari a été neutralisée, ce qui a entraîné l'arrestation de sept membres d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) (QDe.014), dont Hassan al-Wachi (non inscrit sur la Liste), qui étaient rentrés récemment du Mali.

25. Des États Membres ont continué de se déclarer préoccupés par les combattants qui se rendaient du nord-ouest de la République arabe syrienne en Libye. Certains d'entre eux ne sont pas liés à l'organisation de Hay'at Tahrir el-Cham, mais aux factions de la soi-disant Armée syrienne libre. En particulier, la Brigade Sultan Mourad aurait fourni la plupart des combattants syriens en Libye, ainsi que la plupart de ceux qui ont rallié les combats lors du conflit récent dans le Caucase du Sud. Selon des États Membres, cette faction entretient une idéologie extrémiste et a intégré d'anciens combattants de l'EIIL pour grossir ses rangs.

26. Ansar Beit el-Maqdès, qui a prêté allégeance à l'EIIL en 2014, fait preuve de résilience dans le nord-est du Sinaï, malgré la forte pression exercée par l'armée égyptienne. Le groupe, qui disposerait de 500 à 1 200 combattants, s'en prend à des cibles militaires et à des infrastructures essentielles, principalement à l'aide d'engins explosifs improvisés. L'Égypte continue d'affirmer (voir [S/2019/570](#), par. 29) qu'Ansar Beit el-Maqdès reste un phénomène local, qui n'est pas lié sur les plans des opérations, de l'organisation ou du financement à la structure centrale de l'EIIL ou à d'autres affiliés.

27. L'AQMI continue de s'atrophier en Algérie, son centre de gravité ne cessant de se déplacer vers le Sahel. Il conserve cependant des éléments résiduels qui sont soumis à une pression militaire constante. Au début du mois de décembre, les forces algériennes sont parvenues à neutraliser une cellule d'AQMI à Jijel, ce qui a entraîné le décès d'Abou Hayyan Assem, membre du conseil de direction d'AQMI, et d'Abou Moussa el-Hassan, qui aurait encadré l'action de propagande du groupe en Algérie.

28. Au Maroc, de petites cellules de sympathisants de l'EIIL ont été neutralisées dans plusieurs localités, donc une cellule de trois hommes à Tétouan en décembre et une cellule de cinq hommes à Tanger en octobre. En septembre, une autre cellule de cinq hommes a été neutralisée alors qu'elle opérait entre Temara, Skhirat, Tiflet et Tanger. Le chef de cette cellule qui était en détention est parvenu à tuer un gardien de la prison de Tiflet, le 27 octobre 2020. Toutes les cellules étaient constituées de « voyageurs frustrés » qui n'avaient pas réussi à rejoindre l'EIIL dans la principale zone de conflit, lui avaient en contrepartie prêté allégeance et prévoyaient de mener des attaques terroristes au Maroc, à l'aide d'engins explosifs improvisés.

Afrique de l'Ouest

29. Au Sahel, l'État islamique du Grand Sahara (EIGS) (QDe.163) a subi une importante attrition lors d'affrontements armés avec Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (GSIM) (QDe.159), soutenu par Ansarul Islam au Burkina Faso, et à la suite d'opérations contre-terroristes internationales. Le groupe conserve cependant sa capacité de commandement et de contrôle. Il a évité les combats dans la région du Liptako-Gourma, mais est parvenu à faire exploser des engins explosifs improvisés régulièrement, et a attaqué des humanitaires français à Kouré aux abords de Niamey le 9 août. De plus, l'EIGS semble suffisamment résilient pour reconstituer sa base de combattants tout en maintenant une forte présence dans la propagande de l'échelon central de l'EIIL.

30. Après le décès d'Abdelmalek Droukdel (QDi.232), Abu Ubaydah Yusuf al-Anabi (QDi.389) a pris la direction d'AQMI. La désignation d'un Algérien reflète la continuité à la tête du groupe, même si AQMI s'est tourné vers la région du Sahel, où Iyad Ag Ghali (QDi.316) demeure la personnalité clef d'Al-Qaïda. Ghali est assisté par Amadou Koufa (QDi.425) dans le Macina, Sidan Ag Hitta (non inscrit sur la Liste) à Kidal et Talha el-Libi (non inscrit sur la Liste) à Tombouctou.

31. Au Mali, après le coup d'état militaire du 18 août, les troupes maliennes ont continué de participer aux opérations antiterroristes avec leurs partenaires internationaux. Le dialogue ouvert avec le commandement du GSIM représente une continuité avec le Gouvernement précédent et les éventuelles violations des sanctions font l'objet d'une surveillance particulière. Le 8 octobre, le dialogue a permis l'échange d'environ 200 combattants du GSIM contre une personnalité politique malienne éminente et trois ressortissants étrangers retenus en otages. Quelques semaines plus tôt, le GSIM avait assassiné un otage suisse qui était détenu depuis 2016. Les groupes terroristes ont exploité la transition et les tensions politiques, sociales et ethniques en cours, comme en témoignent les difficultés auxquelles les autorités maliennes ont été confrontées pour régler la crise à Farabougou dans le centre du pays ou pour imposer la sécurité sur le plateau dogon.

32. Le GSIM bénéficie en outre d'une position forte dans les régions de Mopti et de Ségou, notamment à Diabali, Bankass, Bandiagara et Koro. Il prétend rassembler différents groupes ethniques malgré sa responsabilité dans l'orchestration de violences interethniques. Il a récemment recruté des combattants dans les communautés dogon et bambara.

33. La Katiba du Macina continue de déstabiliser le Burkina Faso. Des phénomènes comparables pourraient se produire dans les secteurs de Kayes, près de la frontière malo-sénégalaise, où le nombre d'attaques a doublé en 2020, et de Sikasso, près de la frontière avec la Côte d'Ivoire, où les atteintes à la sécurité se multiplient, alimentées par l'instabilité au Burkina Faso. Des éléments du GSIM, soutenus par des influenceurs islamistes radicaux, se sont implantés au Sénégal le long de la route de Kayes à Kaffrine, à Bakel, dans la réserve du Ferlo et dans la zone d'extraction aurifère de Saraya.

34. Depuis la fin de 2019, les opérations de contre-terrorisme ont ciblé avec succès les capacités de combat du GSIM dans le centre du Mali et dans les régions du Gourma au Burkina Faso et au Mali. Durant la première quinzaine de novembre, le GSIM a perdu plus de 100 combattants de la Katiba du Macina et de la Katiba du Gourma, et Bah ag Moussa (QDi.424) a été tué le 10 novembre. Il est le troisième chef des opérations du GSIM à être neutralisé, après Abou Yahia el-Jazaïri le 6 avril 2020 et Djamel Akkacha (QDi.313) le 21 février 2019. Des attaques simultanées menées par le GSIM le 30 novembre au moyen de tirs indirects contre des cibles militaires internationales à Gao, Kidal et Ménaka démontrent cependant la capacité du groupe de conduire des opérations coordonnées, malgré les pertes subies.

35. Dans le bassin du lac Tchad, le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (QDe.162) et Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad (Boko Haram) (QDe.138) ont conservé leurs zones d'opérations respectives dans le nord-est du Nigéria et dans le nord du Cameroun, même s'ils se sont disputé la région du lac à la frontière du Tchad. Il reste à évaluer dans quelle mesure leur influence s'étend jusqu'à l'État de Katsina. Ba Koura (non inscrit sur la Liste) est toujours l'émir de Boko Haram et son commandant tactique, dans ce secteur. Le 28 novembre, quelque 110 civils ont été assassinés par Boko Haram dans la zone d'administration locale de Jere, près du village de Koshebe. Cette attaque majeure contre la population locale s'est déroulée sur un territoire où le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » est habituellement actif.

36. Un État Membre a signalé la présence de militants de Boko Haram dans une région du nord-ouest du Nigéria où opèrent des groupes criminels et où Ansarul Muslimina Fi Biladis Sudan (Ansarou) (QDe.142) a été récemment réactivé. Ansarou dispose cependant d'une capacité limitée de concourir considérablement à l'instabilité dans la région et il lui faudrait pour cela obtenir l'intégration des groupes criminels sous sa bannière. Il a revendiqué en 2020 la responsabilité de quatre attaques seulement et a reçu une couverture médiatique limitée.

37. Pour ce qui est de l'appui extérieur, le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » bénéficie de liens efficaces avec l'organe de propagande de la structure centrale de l'EIL, ce qui lui permet de faire valoir rapidement et efficacement ses opérations contre les forces de défense et de sécurité locales. Les communications dans les médias de la structure centrale de l'EIL suivent une charte graphique et une procédure de validation strictes pour veiller à la cohérence. Le respect de ces règles par le groupe et sa présence constante dans le bulletin d'information Al-Naba démontre l'étroitesse des liens qu'il entretient avec le commandement central de l'EIL.

Afrique de l'Est

38. Durant la dernière partie de 2020, l'orientation opérationnelle et le mode opératoire de Harakat el-Chabab el-Moujahidin (les Chabab) (SOe.001), affilié d'Al-Qaïda en Somalie et à l'étranger, n'ont pas changé (voir [S/2020/53](#), par. 37 et [S/2020/717](#), par. 42). Des États Membres ont constaté que les attaques se poursuivaient dans diverses localités du centre et du sud de la Somalie et à

Mogadiscio et visaient à la fois les opérations militaires et les civils. Plus précisément, les Chabab ont favorisé et lancé de nombreuses attaques à l'aide d'embuscades, de mines terrestres, de mortiers et d'engins explosifs improvisés dans les principales villes et les couloirs de transport à travers la Somalie, ciblant les troupes tant locales qu'étrangères (voir S/2020/717, par. 43).

39. Ces opérations ont été exécutées au moyen du déploiement dans diverses localités de petites unités de combattants lourdement armés, chargés de mener des attaques simultanées et coordonnées. Les Chabab ont également commencé à établir des camps de fortune près des points d'eau. Durant la période considérée, leur propagande et leur présence en ligne à des fins de renforcement du recrutement et de la radicalisation ont sensiblement augmenté.

40. Les États Membres ont observé que les Chabab avaient été contraints de réagir, face à la pandémie de COVID-19, ses combattants et ses sympathisants s'étant insurgés contre l'absence de mesures visant à enrayer la propagation sur les territoires qu'ils contrôlent. Ils ont établi un comité de prévention de la pandémie et un centre de soins au quartier-général de Jilib, qui reste opérationnel, et se sont mis à fournir des produits de première nécessité et des denrées alimentaires à la population locale. Ils ont profité de l'occasion pour recruter des membres et organisé des séances d'information à l'intention des populations locales.

41. Entre-temps, l'affilié de l'EIIL en Somalie a maintenu un profil bas tout en poursuivant ses activités. Il a notamment mené des attaques de faible ampleur et recruté et formé des recrues pour être en mesure de superviser le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » et de lui donner des directives. L'EIIL en Somalie a continué de faire office de centre logistique du groupe (voir S/2020/717, par. 48). Certains États Membres ont observé que les combattants au Mozambique et en République démocratique du Congo avaient obtenu des instructeurs en renforts, des stratèges tactiques et un appui financier, envoyés par la structure centrale de l'EIIL au moyen de ses réseaux et de ses complices en Somalie et dans d'autres pays d'Afrique de l'Est, le plus récemment en septembre 2020 (voir également S/2019/570, par. 43).

Afrique australe et centrale

42. Durant la période considérée, le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » a manifesté des capacités renforcées et opéré dans diverses bases opérationnelles au Mozambique, en République démocratique du Congo et en Somalie. Il a mené en outre sa première incursion transfrontalière dans le sud de la République-Unie de Tanzanie. Dans les différents centres opérationnels, les États Membres ont observé une augmentation du recrutement, une recrudescence des attaques conventionnelles à fort impact, la prise de contrôle de localités et la destruction de biens.

43. Les États Membres ont noté des similitudes dans le mode opératoire lors des récentes attaques menées par le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique », ce qui indique que les combattants se trouvant dans diverses localités coordonnent leur action et échangent des compétences. Un État Membre a fait observer que les récentes attaques avaient été dirigées et contrôlées depuis la structure centrale de l'EIIL, ce qui avait facilité les activités de formation et de financement. Le groupe se transforme progressivement en affilié fiable de l'EIIL, une évolution perceptible à la suite de l'adoption de tactiques sophistiquées et des récents succès opérationnels.

44. En République démocratique du Congo, le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » a démontré des capacités avancées dans la conduite de plusieurs

attaques dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. Il a cherché à agrandir son territoire et à établir de nouvelles bases dans les secteurs de Rwenzori et d'Irumi. Le groupe a mené davantage d'attaques à fort impact, à l'aide d'armes classiques, et s'est concentré en divers lieux sur des cibles militaires durcies, s'emparant d'armes et de munitions appartenant à l'armée congolaise. Les États Membres ont observé également le déploiement d'engins explosifs improvisés et de lance-roquettes, ce qui constitue une rupture par rapport aux attaques précédentes au cours desquelles le groupe avait utilisé des armes non conventionnelles. En octobre 2020, il a lancé un assaut contre la prison centrale de Kangbayi à Beni pour faire libérer des membres qui y étaient incarcérés. Sur les quelque 1 320 prisonniers libérés lors de cette opération, environ 235 étaient des combattants et des sympathisants du groupe.

45. Au Mozambique, le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » continue d'évoluer. Il a subi des attaques à Cabo Delgado, où des États Membres ont noté des attaques de représailles indiscriminées et la prise de localités et de villages. Au cours d'attaques récentes, les combattants du groupe semblaient avoir acquis des capacités opérationnelles poussées et cherchaient à s'emparer de nouvelles localités et à étendre leurs opérations vers d'autres districts et provinces. Le groupe a capturé et continue de détenir le port de Mocimboa da Praia, malgré une offensive militaire soutenue de la part des forces gouvernementales.

46. Le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » au Mozambique a commencé à coordonner des attaques simultanées dans différentes localités. Par exemple, le 14 octobre 2020, il a lancé trois attaques simultanées : deux à Cabo Delgado et sa première attaque à travers la frontière en République-Unie de Tanzanie. Des États Membres ont observé qu'il déployait des tactiques militaires complexes pour franchir le fleuve Ruvuma dans le sud de la République-Unie de Tanzanie, où il a attaqué le village de Kitaya dans la région de Mtwara. Il avait précédemment attaqué une base de l'armée tanzanienne le long de la frontière commune.

47. En ce qui concerne le flux de combattants terroristes étrangers, depuis 2018, des États Membres de la région ont enquêté sur le déplacement de jeunes recrues qui allaient rejoindre le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » dans la partie nord de la République démocratique du Congo, au Mozambique et en Somalie (voir S/2020/53, par. 44, et S/2019/570, par. 42). Récemment, il existe des indices de recrutement au Mozambique et dans la partie sud de la République-Unie de Tanzanie, où le groupe a attiré des sympathisants et des complices. Des mouvements de combattants qui mettent à profit des frontières poreuses pour rejoindre le groupe au Mozambique ont également été observés³.

D. Europe

48. Une série d'attaques survenues en Allemagne, en Autriche, en France et en Suisse, de septembre à novembre 2020, ont montré combien la menace restait persistante en Europe. Le 25 septembre à Paris, une attaque au couteau devant les anciens bureaux de *Charlie Hebdo* a fait deux blessés. Le 4 octobre à Dresde (Allemagne), une seconde attaque au couteau s'est produite. Le 16 octobre, dans la région parisienne, un enseignant de collège a été décapité. Le 29 octobre à Nice (France), trois personnes ont été tuées lors d'une attaque au couteau dans une

³ Le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » apparaît comme un affilié solide de l'EILC comprenant des éléments des Forces démocratiques alliées et de plusieurs autres groupes de milices opérant dans la partie est de la République démocratique du Congo ou à Cabo Delgado au Mozambique. Les États Membres touchés se préoccupent principalement de savoir dans quelle mesure les combattants des milices participent aux opérations du groupe (voir également S/2020/53, par. 44).

basilique. Le 2 novembre à Vienne, 4 personnes ont été tuées et 22 autres blessées lors d'une fusillade. Le 24 novembre à Lugano (Suisse), deux femmes ont été blessées au cours d'une tentative d'attaque au couteau. Selon les autorités, ces attaques étaient toutes motivées ou encouragées par l'EIIL ou Al-Qaida. Le niveau d'alerte, dans beaucoup de pays d'Europe, est passé de « élevé » à « très élevé », à la suite de ces attaques. L'ouverture du procès, le 2 septembre 2020, des auteurs de l'attentat contre *Charlie Hebdo* en 2015 a suscité de nouvelles menaces et des appels à l'action contre la France de la part des partisans et des propagandistes, en particulier d'Al-Qaida.

49. Les attaques en France ont été perpétrées à l'aide de couteaux par des étrangers autoradicalisés. Aucun n'était connu des autorités, n'avait eu de contacts répertoriés avec des réseaux terroristes ou n'avait manifesté de comportement violent. Agissant sur les directives d'éléments radicalisés, ils avaient choisi des cibles symboliques : des journalistes qu'ils pensaient à tort être employés par *Charlie Hebdo*, un professeur qui prônait la liberté d'expression et des fidèles dans une église.

50. En revanche, l'attaque en Autriche a été menée (à l'aide d'un fusil d'assaut, d'une arme de poing et d'une machette) par Kujtim Fejzulaj, titulaire de la double nationalité autrichienne et macédonienne, précédemment emprisonné pour avoir cherché à rejoindre l'EIIL en République arabe syrienne. Il faisait partie du groupe terroriste se faisant appeler « les Lions des Balkans », un réseau international composé d'éléments basés en Allemagne, en Autriche, en Suisse et dans les États des Balkans occidentaux. Le groupe avait des contacts avec Komron Zukhurov (non inscrit sur la Liste), un Tadjik de 24 ans arrêté le 29 avril 2020 à Tirana en exécution d'un mandat d'arrêt international émis par l'Allemagne au motif de son appartenance à une cellule de l'EIIL suspectée de préparer des attentats terroristes contre les forces militaires des États-Unis d'Amérique sur le sol allemand (voir [S/2020/717](#), par. 57).

51. Abdoulakh Anzorov, l'assaillant qui a décapité le 16 octobre un enseignant à l'aide d'un couteau de cuisine, fréquentait un cercle d'arts martiaux dans la banlieue parisienne. Les États Membres de la région ont signalé que des éléments radicaux du Tadjikistan et de pays des Balkans occidentaux, ainsi que d'origine tchétchène, qui étaient actifs en Europe, partageaient une passion pour certains arts martiaux. Ils se retrouvent dans des cercles sportifs spécifiques, qui servent souvent de foyers d'extrémisme pour tous les horizons idéologiques (voir [S/2017/573](#), par. 10) et renforcent activement leurs liens, au moyen d'une pratique commune. Ce phénomène avait été signalé précédemment dans la région des Balkans occidentaux mais était souvent lié à des organisations non gouvernementales plus larges. Des États Membres ont souligné les problèmes auxquels ils se heurtent, pour ce qui est de surveiller des terroristes isolés autoradicalisés et d'enquêter sur eux. Ils ont noté qu'un individu pouvait se joindre à des réseaux de migrants clandestins et commettre une attaque en Europe en un laps de temps très court, mettant à profit les mouvements d'Afrique du Nord, l'échec de la gestion des migrants clandestins débarquant dans des ports d'Europe, et l'absence de refoulement de ces derniers vers les ports d'origine. Le rôle des diasporas est également fondamental, du fait qu'elles peuvent accueillir les nouveaux venus et assurer la liaison avec des éléments extrémistes dans le pays d'origine.

52. Des États Membres européens ont recensé bon nombre de tendances inquiétantes, révélées par ces attaques, dont : a) le mécontentement d'individus qui sont souvent isolés, même s'ils font partie d'un milieu radical ; b) la mondialisation des motivations et des références à des chefs mondiaux, qui sont éloignés des doléances locales ; c) l'absence de compétences techniques avancées, parmi les assaillants ; d) la spontanéité et l'absence de préparation ; e) la brutalisation, notamment de jeunes assaillants qui n'ont pas l'expérience d'une violence extrême et agissent avec une grande cruauté, sans manifester d'émotion.

53. Un problème connexe, recensé par les autorités chargées du contreterrorisme, est l'évolution rapide, la complexité et le nombre d'outils dont disposent les terroristes, en particulier au moyen de chaînes cryptées et du dark Web, ce qui complique singulièrement les travaux des autorités. Pour établir une distinction entre des attaques commanditées, facilitées ou encouragées par l'EIIL, il faut mener des enquêtes plus longues que par le passé. De plus, beaucoup d'attaques dont on pensait au départ qu'elles avaient été commises par un « individu isolé » avaient été facilitées en fait par d'autres individus ou réseaux terroristes au moyen de la fourniture d'armes, de voitures ou de fausses pièces d'identité, entre autres.

54. L'attentat de Vienne du 2 novembre met également en évidence le détournement de plateformes de médias sociaux aux fins de la diffusion de la propagande de l'EIIL. Dans beaucoup de cas signalés à l'Équipe de surveillance, les plateformes détournées sont plus petites et n'ont pas les outils nécessaires pour déceler et supprimer ce genre de contenu en temps voulu. Dans le cas particulier de l'attentat de Vienne, l'Équipe de surveillance est consciente de la disponibilité persistante d'informations sur Twitter. Le contenu en question comprend une vidéo réalisée par l'auteur de l'attentat de Vienne, qui a été mise en ligne par un journaliste⁴. Elle comprend la déclaration d'allégeance à l'EIIL de l'assaillant. L'Équipe de surveillance note que cette vidéo a été retirée de la plupart des autres principales plateformes de médias sociaux, dont Facebook, et considère qu'il s'agit d'un exemple clair d'une incitation de l'EIIL encore disponible en ligne.

55. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour rappeler les dispositions du paragraphe 23 de la résolution 2368 (2017), dans lequel les États ont été exhortés « à rester vigilants au sujet de l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins terroristes, à coopérer pour empêcher les terroristes de lever des fonds et de recruter des éléments, et à faire front à la propagande et à l'incitation à l'extrémisme violent qui est diffusé sur Internet et dans les médias sociaux ». Le Comité souhaitera peut-être suggérer que les États Membres communiquent directement avec la société en question, rappelant que l'EIIL continue d'être qualifié par l'ONU de menace contre la paix et la sécurité internationale. L'Équipe de surveillance rappelle également sa recommandation sur la question dans son rapport de juin 2016 (voir S/2016/629, par. 98 et 99).

56. La radicalisation dans les prisons et la libération d'individus rentrant au pays ou de voyageurs frustrés dangereux continuent de susciter de vives préoccupations (voir S/2020/53, par. 47). De plus, on ne saurait exclure le risque de radicalisation parmi les gardiens et le personnel des prisons. Les programmes de déradicalisation semblent demeurer souvent inefficaces (voir S/2019/570, par. 49), comme l'a montré l'assaillant de Vienne, qui était inscrit dans un programme visant à faciliter la réintégration. En outre, trois individus de retour dans le pays, appartenant aux « Lions des Balkans » ont été arrêtés en Macédoine du Nord, le 1^{er} septembre 2020, après s'être inscrits dans un programme de réintégration, avoir été libérés de prison, puis repérés comme participant à la phase de planification finale d'un attentat terroriste.

E. Asie

Asie centrale et du Sud

57. Malgré l'optimisme initial suscité par l'accord entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban du 29 février 2020 et l'amorce de pourparlers directs entre le Gouvernement afghan et les Taliban le 12 septembre à Doha, la situation en

⁴ Le contenu était encore disponible sur Twitter le 30 décembre 2020.

Afghanistan reste périlleuse. Les activités terroristes et l'idéologie extrémiste continuent d'être sources de menaces dans la région et dans le monde. L'aboutissement du processus de paix en Afghanistan pourrait en revanche avoir proportionnellement un effet positif.

58. Après avoir essuyé des revers dans les provinces du Nangarhar et de Kounar, l'EIL-K a pâti d'une dégradation de ses capacités de combat, d'une réduction de l'appui sur le terrain et d'une insuffisance de fonds. Le groupe cherche à rétablir son influence, à sécuriser de nouveaux territoires, à moderniser sa structure et sa logistique sur le plan de l'organisation et à répertorier des sources de financement supplémentaires. Sans appui stable, les perspectives de l'EIL-K de revitaliser ses activités offensives antérieures et de détenir des territoires semblent éloignées, au vu de la pression qu'il subit de la part des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, de leurs alliés et des Taliban.

59. L'EIL-K a revendiqué la responsabilité de bon nombre d'attaques récentes très médiatisées, dont l'attaque complexe contre la prison de la ville de Jalalabad le 2 août, l'attaque contre l'université de Kaboul le 2 novembre, le tir de roquettes sur Kaboul le 21 novembre et le meurtre d'un journaliste afghan dans la province du Nangarhar le 10 décembre. Plus de 600 civils afghans et 2 500 membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont été tués lors d'attaques depuis le 29 février. L'Afghanistan est l'État Membre le plus touché par le terrorisme au monde.

60. En juin 2020, Shahab al-Muhajir, dit Sanaullah (non inscrit sur la Liste), a été désigné par la structure centrale de l'EIL pour diriger l'EIL-K. Dans le communiqué annonçant sa désignation, écrit en arabe et traduit en pachto, Al-Muhajir est décrit comme un chef militaire chevronné et un des « lions urbains » de l'EIL-K à Kaboul, ayant participé à des opérations de guérilla et à la préparation d'attentats-suicides et d'attaques complexes.

61. Selon un État Membre, Al-Muhajir avait également été désigné chef du bureau Al-Sadiq de l'EIL, qui recouvre la région du Khorassan, à savoir l'Afghanistan, le Bangladesh, l'Inde, les Maldives, le Pakistan, Sri Lanka et les pays d'Asie centrale. Un autre État Membre a indiqué qu'Al-Muhajir était précédemment un commandant de rang intermédiaire dans le Réseau Haqqani (TAe.012) et avait maintenu une étroite coopération avec l'entité, fournissant « des compétences clefs et un accès aux réseaux » dont l'EIL-K avait besoin, après la perte de territoires et de dirigeants de haut rang.

62. Selon des États Membres, l'EIL-K ne compte plus actuellement que de 1 000 à 2 200 combattants. Malgré des pertes territoriales importantes, il n'a pas été entièrement oblitéré des districts de Manogay (Kounar) et d'Achin (Nangarhar). Des cellules dormantes sont actives dans d'autres régions du pays, notamment à Kaboul où sont postés le commandant actuel et l'adjoint général de l'EIL-K, Salahuddin (non inscrit sur la Liste). L'Équipe de surveillance estime que sous le commandement d'Al-Muhajir et par ses compétences, l'EIL-K continuera de mener des attaques terroristes, principalement à Kaboul, dans les chefs-lieux de province et dans les zones urbaines, dans la partie orientale de l'Afghanistan.

63. Les États Membres n'ont que peu d'indications de changements importants dans les relations entre Al-Qaida et les Taliban. Al-Qaida estime que son avenir en Afghanistan est tributaire de l'étroitesse de ses liens avec les Taliban, ainsi que de l'accès aux opérations militaires de ces derniers dans le pays.

64. On estime qu'Al-Qaida et ses affiliés en Afghanistan comptent à l'heure actuelle de 200 à 500 membres, dispersés sur au moins 11 provinces afghanes : Badakhchan, Ghazni, Helmand, Khost, Kounar, Kondoz, Logar, Nangarhar, Nourestan, Paktiya et Zabol.

65. Le meurtre de plusieurs commandants d'Al-Qaïda dans les territoires contrôlés par les Taliban illustre la proximité des deux groupes. Le 20 octobre, le chef des médias d'Al-Qaïda, Husam Abd al-Ra'uf⁵, dit Abou Mohsen el-Masri, a été tué dans le district d'Andar (province de Ghazni). Le 10 novembre, un adjoint d'Al-Qaïda dans le sous-continent indien (AQIS), Mohammad Hanif⁶, dit Abdullah, a été tué dans le district de Bakwa (province de Farah) où, selon un État Membre, « il aurait formé des insurgés Taliban à la fabrication de bombes ». Ils semblent tous les deux avoir été hébergés et protégés par les Taliban. L'étroitesse des liens entre les groupes a été démontrée au moment de la libération de l'épouse de feu Asim Umar (non inscrit sur la Liste), ancien chef d'Al-Qaïda dans le sous-continent indien, qui faisait partie de plus de 5 000 prisonniers Taliban libérés par le Gouvernement afghan en 2020.

66. En Asie centrale, les conditions de sécurité sont influencées par l'évolution de la situation en Afghanistan. L'aboutissement du processus de paix aurait un effet positif sur l'Asie centrale, où l'attention porte surtout sur des groupes ouzbèkes comme le Mouvement islamique d'Ouzbékistan (QDe.010). Il comprend quelque 700 personnes, dont des membres de famille et quelque 70 personnes d'Asie centrale qui ont quitté l'EIL-K et rallié le Mouvement. La Katiba Imam el-Boukhari (QDe.158) comprend quelque 150 combattants, la plupart dans la province de Badghis. Le Groupe du Jihad islamique (QDe.119) aurait une centaine de combattants actifs dans les provinces septentrionales de Konduz et du Fariyab en Afghanistan, sous la protection des Taliban qui les hébergent. Les Taliban, qui continuent de nier la présence de combattants terroristes étrangers en Afghanistan, ont interdit à ces groupes de lancer des opérations de manière indépendante contre les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, ce qui a entraîné une perte de revenus. La position de ces groupes a été compliquée par le meurtre du chef du Mouvement islamique d'Ouzbékistan, Abdulaziz Yuldash, dans le district de Ghormach (province du Fariyab) en novembre.

67. L'appui financier qui était fourni par des groupes ouzbeks en République arabe syrienne aux sections afghanes a diminué, en partie du fait de la querelle au sommet de la hiérarchie signalée entre Hay'at Tahrir el-Cham et Hourras el-Din dans la province d'Edleb et du contrôle exercé sur les combattants terroristes étrangers, notamment les membres d'Asie centrale. Ces derniers sont favorables à Hourras el-Din, qui continue de s'attacher à des objectifs internationaux. Par voie de conséquence, le fondateur de la Katiba al-Tawhid wal-Jihad, Mukhtarov (dit Abou Saloh) (non inscrit sur la Liste), qui avait commencé à faire de la propagande en ligne en faveur de Hourras el-Din, a été détenu par Hay'at Tahrir el-Cham et accusé de voler de l'argent appartenant à ses combattants. Il a été contraint de choisir entre prêter allégeance à Hay'at Tahrir el-Cham ou être reconnu coupable de vol.

68. Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132) aurait supervisé la réunification de factions dissidentes qui se serait déroulée en Afghanistan et aurait été modérée par Al-Qaïda. Cela devait accentuer la menace qui pèse sur l'Afghanistan, le Pakistan et la région. Cinq entités ont prêté allégeance au TTP en juillet et en août, dont le groupe de Shehryar Mehsud, Jamaat-ul-Ahrar (QDe.152), Hizb-ul-Ahrar, le groupe Amjad Farooqi et le groupe Usman Saifullah (ex-Lashkar-e-Jhangvi). Cela a renforcé la force du TTP et entraîné une montée en flèche des attaques dans la région. Les États

⁵ Abu Muhsin al-Masri figurait sur la liste des personnes les plus recherchées du Federal Bureau of Investigation des États-Unis. Il était le principal propagandiste et protagoniste média d'Al-Qaïda dans le sous-continent indien.

⁶ Mohammed Hanif a été brièvement l'adjoint d'Al-Qaïda dans le sous-continent indien sous Asim Umar et était précédemment membre de Harakat ul-Moujahidin (QDe.008). Il avait été arrêté par les autorités pakistanaises au motif de sa participation à la tentative d'assassinat contre le Président de l'époque, Pervez Musharraf, et à un attentat-suicide mené contre le Consulat des États-Unis à Karachi, commis également en 2002.

Membres estiment que le TTP dispose d'une force de combat de 2 500 à 6 000 membres. Un État Membre a signalé que le TTP était responsable de plus de 100 attaques à travers la frontière, de juillet à octobre 2020.

69. Des États Membres se sont dits préoccupés par le nombre croissant de sympathisants de l'EIIL dans le cyberspace en Asie du Sud. *Voice of Hind*, seul organe régional de langue anglaise de l'EIIL, a été lancé au début de 2020 et est publié régulièrement. Il a des adeptes aux Maldives et à Sri Lanka, tandis que le premier servirait de terrain de recrutement et d'opérations, d'après des États Membres. Le principal opérateur aux Maldives, Mohamed Ameen (non inscrit sur la Liste), cherche à cultiver des liens avec l'EIIL-K, ce qui est conforme à l'objectif du bureau Al-Sadiq de renforcer la coopération dans toute la région. L'Équipe de surveillance continue d'étudier les informations divergentes des États Membres au sujet des activités de l'EIIL-K en Asie du Sud, en étroite consultation avec les États Membres concernés et les parties intéressées.

Asie du Sud-Est

70. L'Asie du Sud-Est continue de faire face à la violence des affiliés de l'EIIL et d'Al-Qaïda. Ces récents mois, cependant, les forces antiterroristes tant en Indonésie qu'aux Philippines ont enregistré d'importants succès, soit en désorganisant des attaques avant qu'elles ne soient lancées, soit en visant de hauts responsables clefs. Le rôle des femmes dans le recrutement, la radicalisation et la conduite des opérations est un problème constant. Cette place centrale des femmes pourrait refléter l'importance des réseaux et des cellules terroristes fondés sur des liens de parenté.

71. La partie sud des Philippines continue d'héberger bon nombre de factions de l'EIIL dans le Sud-Est de l'Asie, qui semble être un réseau peu structuré de groupes qui ont une diversité d'allégeances ou de liens avec la structure centrale. La plus grande attaque récente aux Philippines a consisté en deux attentats-suicides commis par des femmes à une heure d'intervalle, le 24 août 2020 à Jolo (Sulu). La première bombe a explosé à l'extérieur d'un marché à l'heure du déjeuner. La seconde a explosé à proximité du site de l'attentat de janvier 2019 à la cathédrale Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Les deux attaques ont fait 15 morts et plus de 70 blessés. Les autorités n'ont pas précisé les nationalités des femmes impliquées dans les attaques ; il pourrait s'agir de veuves de chefs du groupe Abou Sayyaf (QDe.001) tués aux Philippines en juillet 2020.

72. Les autorités philippines ont confirmé à l'Équipe de surveillance le décès en juillet 2020 du chef du groupe Abou Sayyaf, Hatib Hajan Sawadjaan, qui aurait été le cerveau de l'attaque de 2019 contre la cathédrale. L'Équipe de surveillance a appris que les deux frères de Sawadjaan, Madsmar et Mannul, décrits comme des cibles de grande valeur, avaient été tués en novembre 2020 par les forces militaires philippines.

73. En octobre, une certaine Rezky Fantasya Rullie (non inscrite sur la Liste) a été arrêtée à Jolo. Les autorités ont saisi du matériel de fabrication de bombes au moment de son arrestation et ont pensé qu'elle préparait un attentat-suicide pour venger la mort de son mari. Rullie est la fille du couple de kamikazes qui avaient commis l'attentat contre la cathédrale de Jolo, et la veuve d'Andi Basso, un ressortissant indonésien qui aurait été tué à Sulu en août 2020. Selon un État Membre, Basso aurait facilité le voyage aux Philippines des auteurs de l'attentat contre la cathédrale de Jolo. Ces décès et arrestations semblent avoir dégradé dans l'ensemble la capacité du groupe de préparer et de mener des attaques. Ils montrent également le rôle central des liens de parenté dans la radicalisation et la commission d'attaques.

74. L'affilié principal d'Al-Qaïda dans le Sud-Est de l'Asie reste la Jemaa Islamiya (QDe.092). Le 10 décembre 2020, les autorités indonésiennes ont arrêté Aris

Sumarsono, dit Zulkarnaen (QDi.187), au cours d'un raid de police sur l'île de Sumatra. Il était depuis longtemps recherché en raison du rôle qu'il avait joué dans les attentats à la bombe contre des hôtels de Bali en 2002. D'autres arrestations récentes laissent supposer que le groupe chercherait à se revigorer. Auparavant, la Jemaa Islamiya concentrait ses attaques principalement sur les institutions de l'État ; elle semble maintenant emprunter les tactiques de l'EIIL, viser des groupes minoritaires et participer à des actes criminels, comme moyen de financer ses activités.

75. La pandémie de COVID-19 a compliqué les efforts du Gouvernement indonésien visant à vérifier le statut de personnes se trouvant dans la principale zone de conflit de l'EIIL, qui revendiquent un lien avec le pays. Par ailleurs, près de 420 mineurs seraient encore en République arabe syrienne ou dans des pays voisins ; certains pourraient se faire rapatrier dans le cadre de la politique actuelle. Le sort de quelque 275 ressortissants indonésiens vraisemblablement dans la zone de conflit est inconnu mais certains pourraient être décédés.

76. Le terrorisme maritime dans la région, dont l'enlèvement contre rançon, serait en baisse. Des États Membres l'attribuent à l'application d'un accord de coopération trilatérale entre l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines, visant à améliorer la sécurité dans la zone des trois frontières, dans les mers de Sulu et de Sulawesi.

77. Les États Membres de la région se sont dits préoccupés par le recrutement et la radicalisation en ligne, durant la pandémie, au cours de laquelle bon nombre de personnes se tournent vers Internet pour obtenir des informations et y passent des périodes de temps prolongé.

III. Étude d'impact

A. Résolutions 2199 (2015) et 2462 (2019) sur le financement du terrorisme

78. Le passage de l'EIIL à une phase d'insurrection en Iraq et en République arabe syrienne complique la tâche consistant à évaluer l'ampleur des revenus dont disposent ses chefs ainsi que la valeur des réserves de liquidités, qui était précédemment estimées à quelque 100 millions de dollars. Les fonds qui sont sous le contrôle de cellules de l'EIIL dans les deux pays sont suffisants pour soutenir une activité insurrectionnelle, notamment des versements aux combattants. Il importe de noter que les coûts de mener une insurrection sont considérablement plus faibles que ceux de saisir et de conserver des territoires. Les cellules de l'EIIL continuent de lever des fonds au moyen de l'extorsion, du harcèlement et de l'enlèvement contre rançon. Elles reçoivent également des fonds par des réseaux financiers informels depuis l'étranger.

79. Des États Membres continuent de se dire préoccupés par les transferts de fonds à destination et en provenance des camps de déplacés, en particulier le camp de Hol, au moyen d'entreprises de services monétaires non enregistrés afin de soutenir l'EIIL et les membres de la famille des combattants (voir S/2019/570, par. 73). Ces fonds permettent également de faire fuir clandestinement des personnes des camps. Certains fonds sont envoyés à des bénéficiaires dans les pays voisins par le secteur bancaire officiel et transférés par la suite à leurs destinataires finals dans les camps par les réseaux parabancaires *hawala* ou des entreprises de services monétaires non enregistrés. Un État Membre a indiqué à l'Équipe de surveillance que des fonds de l'EIIL étaient vraisemblablement entrés sur sa juridiction, mais qu'il avait eu du mal à établir des liens clairs avec l'EIIL, même après des enquêtes minutieuses. Les sites

Web de trois hawaladars en Turquie qui auraient des liens présumés avec le financement : Al Haram Exchange, Al Khalidi Exchange et Shakshuk, ont été fermés par les autorités.

80. Plusieurs États Membres ont pris des mesures, ces derniers mois, contre des personnes accusées de financer Al-Qaida et l'EIIL ou leurs affiliés. Au Pakistan, les autorités ont mis l'accent sur l'arrestation d'individus participant au financement du terrorisme et sur le gel des avoirs d'individus et d'entités désignés. En Indonésie, les biens de personnes appartenant tant à la Jemaa Islamiya qu'à Jamaah Ansharut Daulah (QDe.164) ont été saisis à la suite d'un certain nombre d'arrestations à la fin de 2020. Une Américaine a été arrêtée en novembre 2020 et accusée d'avoir apporté une aide financière à Hay'at Tahrir el-Cham après avoir effectué, semble-t-il, au moins 18 versements au parent ou à l'associé d'un combattant du groupe. En octobre, un État Membre a désigné un négociant en pierres précieuses australien de 30 ans, Ahmed Luqman Talib (non inscrit sur la Liste), qui s'est servi de son entreprise, active dans le commerce international des pierres précieuses, pour aider Al-Qaida.

81. Les États Membres signalent que l'utilisation de cybermonnaies dans le financement de l'EIIL et d'Al-Qaida continue d'augmenter. Le 30 septembre 2020, la police française a arrêté 29 personnes cherchant à financer Hay'at Tahrir el-Cham au moyen de l'achat de coupons de cybermonnaies, de petits montants, relativement, dans des bureaux de tabac répartis sur l'ensemble du territoire français. Des bénéficiaires en Iraq et la République arabe syrienne ont réussi à toucher ces fonds après avoir reçu un code par messagerie cryptée. Les États-Unis ont annoncé en août 2020 le démantèlement d'une campagne de cyberfinancement visant à transférer des fonds pour le compte d'Al-Qaida. Des affiliés d'Al-Qaida en République arabe syrienne ont opéré un réseau de bitcoins par Telegram et d'autres plateformes de médias sociaux pour solliciter des dons en cybermonnaies⁷.

82. La pandémie de COVID-19 a également influencé le financement du terrorisme. Un État Membre a observé que la fermeture des frontières contrariait les déplacements internationaux des passeurs de fonds. Un autre État Membre a retenu des chefs d'inculpation contre Murat Cakar (non inscrit sur la Liste), un intermédiaire présumé de l'EIIL qui opérait un site Web, FaceMaskCenter.com, accusé de vendre de manière frauduleuse des équipements de protection individuelle, dont des masques N-95. Un troisième État Membre a signalé que des cellules de l'EIIL en République arabe syrienne cherchaient à profiter de la vente de médicaments et de matériel nécessaires au traitement des patients de la COVID-19.

83. L'Équipe de surveillance est consciente de campagnes, menées dans les médias sociaux, de collectes de fonds au moyen d'une production participative, cherchant à rallier un appui, notamment des combattants de l'EIIL et de leurs proches, dans les camps de déplacés en République arabe syrienne. Les États Membres soulignent constamment que cette question est un problème persistant dans la lutte contre le financement du terrorisme. Un État Membre a signalé que la Jemaa Islamiya était allée plus loin et avait développé ses propres applications de médias sociaux pour ne pas dépendre de prestataires qui pouvaient fermer des comptes.

B. Résolution 2347 (2017) sur le patrimoine culturel

84. L'Équipe de surveillance continue de recevoir des informations concernant des fouilles illégales, des pillages et de la contrebande de biens culturels depuis les zones de conflit. Un État Membre a noté que les réseaux criminels internationaux qui se livraient à ce trafic falsifiaient souvent la valeur réelle des objets. Si ceux-ci sont

⁷ Voir www.justice.gov/opa/pr/global-disruption-three-terror-finance-cyber-enabled-campaigns.

authentiques, les trafiquants leur attribuent des valeurs artificiellement faibles. Ces objets gagnent en valeur et en authenticité une fois qu'ils changent de mains⁸. Inversement, des objets inauthentiques peuvent intégrer le marché en ayant une valeur surestimée. Les deux pratiques compliquent les mesures prises par les autorités pour préserver et protéger le patrimoine culturel et lutter contre le blanchiment d'argent. D'après un État Membre, l'EIIL continuerait, malgré sa défaite territoriale, à jouer un rôle dans ces réseaux et à tirer profit des ventes d'antiquités en ligne.

85. L'Équipe de surveillance a continué de contacter les États Membres et les organisations internationales et régionales compétentes pour s'attacher à accroître la sensibilisation à la nécessité pour les États Membres d'établir des unités de police et des douanes spécialisées dans la protection du patrimoine culturel et les enquêtes sur les cas de trafic de biens culturels.

C. Résolution 2396 (2017) sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés

86. La question des personnes déplacées et des personnes détenues, notamment les combattants terroristes étrangers, continue de s'aggraver, du fait qu'ils sont laissés à l'abandon et représentent, d'après les États Membres, une menace croissante. Cela aura à terme un effet sur les zones de conflit et les pays dans lesquels la menace est actuellement faible. L'évasion de combattants terroristes étrangers et de membres de leur famille de centres de détention ainsi que les épidémies de COVID-19 pouvant entraîner des émeutes sont de nouveaux facteurs de risque. Le problème est urgent des points de vue humanitaire et de la sécurité mais il est difficile à régler, sur le plan politique, et est d'un point de vue pratique compliqué par la pandémie.

87. La campagne « abatte les murs », qui avait contribué à la résurgence d'Al-Qaida en Iraq, apparaît difficile à reproduire par l'EIIL car il aurait du mal à recueillir et à absorber en toute sécurité un volume important d'évadés des centres de détention. La déclaration d'Abou Hamza el-Qourachi du 18 octobre a néanmoins renouvelé et souligné l'injonction qui avait été donnée précédemment par Abou Bakr al-Baghdadi⁹ d'accorder la priorité à cette tactique. Un État Membre s'attend que l'EIIL s'emploie de nouveau en 2021 à renforcer la capacité de planifier des évasions et d'aider des fuyitifs. Un autre s'est dit préoccupé que les groupes locaux gardant les centres libèrent quelques-uns des détenus.

88. L'accent renouvelé mis par l'EIIL sur la libération des détenus, associé aux préoccupations liées à la COVID-19 au sujet des centres de détention qui représentent un risque pour la santé publique, trouve un écho plus large, auprès des États Membres. Abou Hamza el-Qourachi semble avoir été influencé dans sa dernière déclaration par l'effet perturbateur des évasions de prison qui s'étaient produites en Afghanistan en août 2020 et par l'effet de propagande que cela avait entraîné.

89. Les camps de personnes déplacées et les centres de détention dans la zone principale de l'EIIL, notamment dans le nord-est de la République arabe syrienne, représentent une menace latente. Des cas de radicalisation, de formation, de collecte de fonds et d'incitation à des opérations extérieures ont été signalés dans le camp de Hol. Certains détenus perçoivent « Hol » comme le dernier vestige du « califat ». La capacité des autorités de fait, sur le plan local, de maintenir la sécurité dans les camps et les centres est réduite, voire minimale à Hol, qui continue d'héberger quelque 65 000 résidents. Ce chiffre est bien supérieur aux capacités prévues, et le nombre de

⁸ La procédure reproduit celle du blanchiment d'argent et comprend des étapes comme le placement, la superposition et l'intégration.

⁹ Inscrit sous le nom d'Ibrahim Awwad Ibrahim Ali al-Badri al-Samarrai (QDi.299).

gardiens a baissé de 1 500 à la mi-2019 à 400 à la fin de 2020. Il existe 10 000 femmes et enfants étrangers dans l'annexe de Hol et certains mineurs seraient endoctrinés et préparés à devenir de futurs combattants de l'EIIL.

90. En juillet 2020, une extension du camp de Roj destinée aux personnes déplacées a été achevée, ce qui a augmenté ses capacités de 2000 à 4000. Des femmes radicalisées étrangères de l'annexe de Hol ont été transférées à Roj. La plupart hésitaient à partir, en raison d'un climat moins permissif à Roj. Bien que les conditions y soient plus confortables, la sécurité y est plus intrusive et plus efficace. Une évasion de Roj vers une destination sûre coûterait quelque 14 000 dollars, contre 2 500 à 3 000 dollars de Hol. Les États Membres continuent de réclamer le rapatriement des détenus afin qu'ils puissent être poursuivis, réadaptés et réintégrés, selon le cas. Les États Membres considèrent également que le statu quo dans les camps est à même d'entraîner une intensification de la radicalisation et de la violence.

91. Un État Membre a estimé en novembre qu'il existait quelque 11 000 combattants masculins de l'EIIL qui étaient détenus dans cette région de la République arabe syrienne, dont 1 700 combattants terroristes étrangers, 1 600 Iraquiens, 5 000 Syriens et quelque 2 500 personnes de nationalité indéterminée. Ils étaient souvent détenus dans des structures improvisées et transformées, qui n'étaient pas adaptées sur les plans humanitaire ou de la sécurité. La voie à suivre en vue du traitement judiciaire des combattants terroristes étrangers n'est pas claire. Une centaine de mineurs sont détenus dans le camp d'Hourri. Des émeutes ont éclaté en 2020 à Hassaké, et des États Membres s'inquiètent d'une répétition de ces événements, en particulier dans ce centre.

92. L'Équipe de surveillance a continué de saisir chaque occasion d'évoquer la résolution [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité avec les interlocuteurs des États Membres et d'appliquer les directives de l'ONU relatives aux combattants terroristes étrangers, aux personnes détenues, aux personnes déplacées et aux membres de leur famille, en insistant sur les risques que ferait peser l'absence d'un règlement proactif de ces questions.

IV. Application des sanctions

A. Interdiction de voyager

93. Les mesures d'interdiction de voyager continuent d'être un outil essentiel pour contrer le terrorisme, prévenir les déplacements transfrontières des personnes inscrites sur la Liste et des combattants terroristes étrangers et agir contre ceux qui facilitent les déplacements à l'échelle mondiale. L'évolution la plus importante, au cours de la période considérée, s'est produite à la suite de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une baisse marquée des mouvements internationaux dans le monde, notamment la fermeture complète des frontières, dans certains États Membres, à l'entrée et à la sortie des étrangers, voire de leurs propres ressortissants, dans certains cas. L'Équipe de surveillance estime qu'à la suite de cette évolution, bon nombre de personnes inscrites sur la Liste demeurent là où elles se trouvent, étant dans l'incapacité de voyager à l'étranger par les voies régulières de transports ou par les points de passage officiels.

94. Depuis son précédent rapport ([S/2020/717](#)), l'Équipe de surveillance n'a pas obtenu d'information des États Membres au sujet de cas de tentative de déplacement ou d'interdiction de voyager concernant des personnes inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida. Elle n'a par ailleurs reçu aucune demande de dérogation à l'interdiction de voyager de la part des États Membres.

95. L'efficacité des mesures d'interdiction de voyager dépend de la qualité de la Liste récapitulative relative aux sanctions de l'ONU. Les États Membres continuent de soulever des préoccupations quant à l'absence d'éléments d'identification, à la transcription incorrecte de certains noms, au manque d'informations biométriques et à l'hésitation de certains États à communiquer des informations relatives aux personnes inscrites sur la Liste.

96. Certains États sont contrariés que les notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, notamment les versions confidentielles destinées à une utilisation officielle seulement, continuent de comporter des omissions et des lacunes empêchant l'identification positive et efficace de personnes aux points d'entrée et de sortie. Par conséquent, certains États ont établi des unités spéciales (d'analyse des risques aux points d'entrée) qui sont chargées principalement d'identifier et d'intercepter les personnes inscrites sur la Liste, les combattants terroristes étrangers et d'autres personnes inadmissibles.

97. L'Équipe de surveillance a continué de coopérer avec les États Membres et d'autres organisations internationales et régionales, en mettant l'accent sur l'aide à apporter aux États Membres pour établir des régimes efficaces de contrôle des frontières et pour accroître l'efficacité de l'utilisation de diverses listes d'interdiction ou de surveillance, dont la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU.

B. Gel des avoirs

98. L'Équipe de surveillance a continué de demander des informations aux États Membres concernant l'application des mesures de gel des avoirs, prescrites dans la résolution 2368 (2017) et dans les résolutions connexes. Ces informations sont fournies actuellement à l'Équipe de surveillance de manière ponctuelle. Le rapport demandé au titre de la résolution 2462 (2019) a donné l'occasion d'interroger les États Membres sur l'application des mesures de gel des avoirs (voir S/2020/493, annexe). Cet exercice, d'après lequel un quart environ des 112 États Membres ayant répondu avaient gelé des avoirs et d'autres ressources économiques, avait soulevé la possibilité de lacunes dans l'application des mesures de gel des avoirs. Si les États Membres ne signalent pas ce type de mesures à intervalles réguliers, l'Équipe de surveillance aura du mal à évaluer l'efficacité de l'application des mesures de gel des avoirs.

99. **L'Équipe de surveillance recommande que le Comité, au moment d'examiner les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité concernant les mesures de sanctions relatives à l'EIIL et à Al-Qaida, envisage la possibilité de demander aux États Membres de soumettre au Comité des informations sur l'application des mesures de gel des avoirs et des mesures de dérogation sur une base annuelle. Cela permettrait à l'Équipe de surveillance d'être mieux à même d'évaluer si les mesures sont respectées et de formuler des recommandations en vue d'une assistance technique, qui serait menée par les organes de l'ONU chargés de la lutte antiterroriste, le cas échéant.**

C. Embargo sur les armes

100. Les États Membres ont continué de signaler la fourniture soutenue d'armes et de matériel à des organisations terroristes. Ils ont également indiqué, outre les armes volées ou détournées, une augmentation du nombre d'armes contrefaites, fabriquées localement ou modifiées de façon personnalisée, ce qui en compliquait le traçage.

101. À Edleb, il a été rapporté que Hay'at Tahrir el-Cham avait réussi à fabriquer artisanalement des obus de mortier de 120 mm et des fusils antimatériel de 12,7 mm x 108 mm. Un État Membre a indiqué que Harem (Edleb) devenait un centre d'assemblage et de personnalisation d'armes. Une augmentation d'optiques thermiques importées a également été signalée. Hay'at Tahrir el-Cham s'emploierait à entraîner des tireurs isolés capables d'opérer de nuit et déployés contre les forces gouvernementales syriennes sur les lignes de front d'Edleb. Ces unités sont équipées d'un vaste éventail d'optiques thermiques provenant de divers fabricants dont Dedal-NV, Saim et Pulsar Apex, toutes destinées au départ à la chasse et à une utilisation civile, qui avaient été achetées dans des magasins à l'étranger et passées en contrebande en petits lots à Edleb.

102. Dans son précédent rapport (voir [S/2020/717](#), par. 95) l'Équipe de surveillance avait rapporté une augmentation de l'utilisation d'émetteurs radiocommandés commerciaux et de commutateurs infrarouges passifs d'importation, dans la fabrication d'engins explosifs improvisés en Iraq et en République arabe syrienne. La demande créée par les terroristes pour ces émetteurs, commutateurs, portées thermiques et autres biens à double usage, destinés au départ à une utilisation civile, montre qu'il faut continuer de faire preuve de diligence, sur le plan de la formation des autorités nationales, à la détection et à l'interdiction des biens à double usage.

103. Les biens à double usage et le matériel fabriqué localement ne réduisent pas la circulation d'armes importées illicitement dans les théâtres de conflit et la nécessité d'examiner les sources d'approvisionnement, au moyen du renforcement de la communication de l'information et des contrôles nationaux, conformément aux résolutions [2370 \(2017\)](#) et [2482 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. À cet égard, l'Équipe de surveillance note l'accord signé entre l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation mondiale des douanes en 2020 qui fournit à cette dernière un accès en temps réel à la base de données du Système INTERPOL de gestion des données sur les armes illicites et du traçage des armes et l'accès au Tableau de référence des armes à feu d'INTERPOL, qui comprend des informations sur les éléments d'identifications des armes à feu. L'accord pourrait renforcer les interdictions par les États Membres des armes légères et de petit calibre exportées illicitement et détournées de manière illégale, destinées à des organisations terroristes et à d'autres acteurs malveillants.

V. Activités de l'Équipe de surveillance et observations

104. De juillet à décembre 2020, l'Équipe de surveillance a tenu quatre réunions avec les autorités nationales dans leurs capitales et a pris 33 autres dispositions, avec des réunions virtuelles ou des consultations en personne avec les autorités nationales à New York. Ces arrangements n'éliminent pas totalement la nécessité de pouvoir s'entretenir face à face dans les capitales, en particulier lorsque des questions sensibles sont évoquées. L'équipe se réjouit de reprendre ses voyages officiels dès que possible.

105. L'Équipe de surveillance a continué de promouvoir le régime des sanctions au moyen de sa participation à 32 réunions virtuelles, dont celles organisées par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, INTERPOL, le Groupe d'action financière et autres organes régionaux de même type, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Union européenne, le Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants, l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'initiative « Tech Against

Terrorism », le Forum mondial Internet pour la lutte contre le terrorisme et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'Équipe de surveillance a continué de participer avec les entités et associations aux secteurs du financement, des ressources naturelles, des antiquités, de la défense et de l'informatique. Durant la période considérée, elle a participé à des réunions virtuelles organisées par le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, coopérant de près avec eux en vue de l'établissement des rapports du Secrétaire général prescrits par les mandats. Elle est toujours membre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et participe aux réunions virtuelles de ses groupes de travail.

106. L'Équipe de surveillance accueillera volontiers des observations sur le présent rapport, à lui communiquer à l'adresse suivante : 1267mt@un.org.

Annexe**Procédures engagées par des personnes inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida, ou les concernant**

1. Les procédures judiciaires pendantes ou récemment achevées dont l'Équipe de surveillance a connaissance concernant des personnes ou des entités inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida ou dont les noms ont été radiés de la Liste par le Comité sont présentées ci-après.

Pakistan

2. Le recours formé par Al Rashid Trust (QDe.005) contre l'application de sanctions à son égard est en instance devant la Cour suprême du Pakistan, qui est saisie d'un appel interjeté par le Gouvernement contre une décision défavorable rendue en 2003. Le recours similaire formé par Al-Akhtar Trust International (QDe.121) reste en instance devant une juridiction inférieure¹.

3. Dans une affaire distincte, un administrateur de la Pakistan Relief Foundation [inscrite sur la Liste comme alias d'Al-Akhtar Trust International (QDe.121)] a contesté le gel de son compte bancaire².

¹ Information communiquée par le Pakistan.

² Information communiquée par le Pakistan.